

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 juin. — On lit dans le *Globe*, aujourd'hui, dans un article servant de commentaire à la lettre d'Espagne adressée au *Journal du Commerce*, dont nous avons donné un extrait, que la position des christinos est loin d'être aussi désespérée que cette lettre semble le faire penser; mais dans tous les cas, les puissances alliées sauront prendre à temps les mesures les plus certaines (very practicable means), pour secourir la reine.

Nous ne sommes autorisés à annoncer aucune mesure spéciale comme arrêtée par le gouvernement pour faciliter l'enrôlement des sujets anglais au service de la reine d'Espagne. Nous croyons cependant qu'il y a des motifs puissants de penser que quelques mesures vont être adoptées pour suspendre l'effet des dispositions du bill d'enrôlement étranger, et pour permettre aux officiers anglais d'entrer comme volontaires au service d'Espagne, sans perdre leur demi-solde.

— On mande de Malte, le 20 mai: « La flotte anglaise a mis à la voile le 12 de ce mois pour Athènes, afin d'être présente au couronnement du roi grec qui aura lieu le 1^{er} juin; mais cette fête se fera le plus tranquillement du monde, afin d'économiser les frais, l'économie étant à l'ordre du jour de cette nouvelle monarchie. Un navire expédié après de Corfou est arrivé hier, avec la nouvelle que la flotte turque était arrivée dans ce port avec ses troupes de débarquement, destinées pour Napoléon, où la frégate *Endymion* a été envoyée pour surveiller ses mouvements. Le gouverneur de Malte, F. Ponsonby, part demain pour l'Angleterre. On a reçu des lettres avec des nouvelles défavorables sur l'expédition de l'Euphrate, à cause des difficultés qu'on éprouve pour se procurer un nombre suffisant de chameaux, les concessions que Méhémed-Ali a été forcé d'accorder en Syrie, ayant diminué son empressement à faciliter cette expédition.

FRANCE.

Paris, le 10 juin. — Voici, à ce qu'il paraît, les mesures qui seront prises pour l'intervention indirecte:

1^o Corps d'observation aux Pyrénées, avec ordre de repousser par la force toute espèce d'insulte au territoire.

2^o Concours simultané des deux flottes anglaise et française, pour porter aide et ravitailler les places assiégées par les carlistes.

3^o Entrée d'une armée portugaise dans les deux points de l'Estramadure et de la Biscaye.

4^o Recrutement d'une armée étrangère, soit belge, soit la légion qui est à Alger, soit par une levée en Angleterre même.

Ces mesures rencontreront peut-être deux obstacles: le premier est de savoir qui donnera les fonds.

Le second est dans la diplomatie; un diplomate connu l'a résumé par cette seule phrase: « Mais enfin, monsieur, il peut prendre fantaisie à nos gouvernements de reconnaître don Carlos, une fois à Vittoria, de contracter avec lui un traité d'alliance; or, si vous envoyez tant d'auxiliaires et rangez au gouvernement de la reine, nous pourrions à notre tour en envoyer à don Carlos, et ceci peut constituer la guerre sur le territoire neutre. » Cette objection a dû faire réfléchir.

La *Revista*, publiée à Madrid sous les inspirations de M. Martínez de la Rosa, et le *Vapor*, rédigé à Barcelone sous celle du général Llauder, développent simultanément cette idée, que l'intervention française devait avoir pour but spécial le triom-

phe du *statuto real*; or, les délibérations des cortès ne se sont pas toujours maintenues dans la stricte limite de cette quasi constitution: il s'agissait donc selon ces deux feuilles, d'aller favoriser un mouvement rétrograde.

— On lit dans le *Moniteur*:

« Le 1^{er} de ce mois, le colonel Zugarramurdi, commandant d'Elizondo, a abandonné son poste avec les urbanos et les chapel-goris; il s'est réfugié en France, laissant à Elizondo 200 braves soldats qui ont refusé de le suivre et se sont enfermés dans le fort.

« Le colonel d'Orense est déterminé à tenir bon dans Elizondo. Valdès est averti de sa situation, et le fera sans doute secourir.

« Le 2, les carlistes ont attaqué le poste de Landibar, ils sont venus si près de France que leurs balles tombaient sur notre territoire. Cette violation de la frontière ne pouvait être tolérée; des instructions précises avaient été données à cet égard par le général Harispe: aussi le capitaine commandant à Ainhoa n'a-t-il pas hésité; se transportant immédiatement sur la limite avec une cinquantaine d'hommes, il a enjoint aux carlistes de se retirer. Au moment même, un de nos soldats a été blessé. Le capitaine a commencé le feu sur le champ, et les carlistes n'ont pas tardé à faire retraite. »

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées*, du 4 juin:

« Les débris de la division Oraa sont parvenus à rentrer à Pampelune, au nombre de 500 hommes. La plupart étaient sans armes, accablés de fatigue, et un temps épouvantable a contribué à rendre cette déroute encore plus affreuse. On porte à 600 le nombre des morts, parmi lesquels plusieurs officiers. Les carlistes se sont emparés de toute l'artillerie de campagne et de 1500 fusils.

« Une colonne de 8000 hommes est arrivée à Vittoria, venant de l'intérieur. Il est néanmoins toujours question de se retirer sur l'Ebre, de s'y fortifier et d'abandonner l'insurrection à elle-même.

« Deux personnages mystérieux viennent d'arriver sur la frontière française: ils sont porteurs d'un laissez-passer qui les a fait accueillir avec distinction par toutes les autorités. On dit que ce sont deux envoyés anglais, et qu'ils se rendent au quartier-général de don Carlos. Ils paraissent très-pressés et font chercher des chevaux de tous côtés. »

— Un bulletin du capitaine-général de la province de Guadalaxara porte qu'une bande de 600 à 700 factieux, commandés probablement par Mérida, a surpris et fait prisonnière la garnison de la ville Outorio del Finar, brûlé trois maisons dans lesquelles les troupes s'étaient enfermées, et tué le commandant don Lucas. Ensuite la bande s'est dirigée sur Maria de los Rojos.

— On lit dans le *Phare de Bayonne*, du 4 juin:

« On nous écrit de la frontière: le général Valdès a quitté Pampelune le 29 mai, et s'est dirigé sur la Borunda par la route de Vittoria, on dit que ces jours derniers il s'est beaucoup occupé de l'organisation de son armée; il a exilé le général Aldama au château de Saint-Anton (Corgogne), et le général Bedoya dans un autre fort qu'on ne désigne pas; les officiers qui par leur faute, lors de l'affaire de Guernica, portèrent le désordre dans deux bataillons, ont été envoyés à Burgos, et les soldats de ces bataillons ont été desservis dans d'autres corps. »

On lit dans le *Courrier de la Moselle*, du 6 juin:

« Le peloton du 3^{me} lanciers, qui avait été appelé de Thionville à Paris par le ministère de la

guerre, pour subir l'examen du comité de cavalerie, est rentré dans sa garnison après trois mois d'absence. Nous avons rendu compte du succès qu'a obtenu le système proposé par le colonel du 3^{me} lanciers nous avons fait connaître l'importance que nous attachons à son adoption; aujourd'hui nous constatons un fait qui vient à l'appui de ce que nous avons dit. C'est qu'aucun des chevaux de ce peloton harnaché et paqueté d'après le mode du colonel Voisin, n'a été blessé, ni en allant à Paris, ce qui a été constaté par le comité, ni en revenant à Thionville où le commandant de la place, ancien colonel de cavalerie, en a passé la revue. Voilà donc un détachement qui a fait plus de vingt étapes, des manœuvres continuelles à Paris, et qui n'a pas eu un cheval blessé d'aucune manière.

« Nous tenons de source certaine que le ministre de la guerre a reçu le rapport de la commission, qui adopte à l'unanimité le système du colonel Voisin. Ce ministre de la guerre serait inexcusable s'il laissait languir dans ses cartons une proposition qui réunit l'assentiment de toutes nos capacités militaires et que la cavalerie appelle de tous ses vœux (1). »

BELGIQUE.

LIEGE, LE 12 JUIN.

Les assises de la province de Liège pour le 3^e trimestre de 1835, s'ouvriront à Liège le 27 juillet. M. le conseiller Dupont-Fabry, est nommé pour les présider; MM. les conseillers Haenen, Masbourg de Bronckart et Thys, pour siéger en qualité de juges, et MM. les conseillers Grossée et Bayet pour suppléant au besoin.

— Le bruit qui courait, il y a quelque temps, de la formation d'une légion belge pour l'Espagne, et dont le commandement devait être confié au général Daine, s'accrédite de jour en jour; on assurait hier, dans le public, que le gouvernement venait d'autoriser la formation de cette légion. (*J. de la Belgique.*)

— On lit dans la *Gazette van West-Vlaanderen*, du 10:

« A partir du 1^{er} juillet prochain, les cinquièmes bataillons des régiments seront supprimés, les miliciens des levées de 1826, 1827 et 1828, qui les composent, seront rayés des contrôles de l'armée active et passeront aux bataillons provinciaux des gardes civiques du 1^{er} ban, qui formeront la réserve de l'armée. »

— On lit ce qui suit dans le *Journal de Namur*, du 10 juin:

« L'orage qui a éclaté le 8 de ce mois, vers trois heures et demie de l'après midi, a fait beaucoup de dégâts dans plusieurs communes de cette province et notamment dans les communes de Sorinne, Gourrière, Wierde, Andenne, Pontillas, Noville-les-bois, Bierwart, Haillot, Perwez, etc. La grêle qui a tombé pendant cet orage, était épouvantable; on a remarqué des grêlons plus gros que des œufs de pigeons, ainsi que des morceaux de glaces d'une forme aplatie et d'une forte dimension. Les campagnes dans la direction de l'orage, sont ravagées et les seigles ont considérablement souffert, à Andennes des vitres ont été endommagées, l'eau qui affluait par torrent des montagnes, y a amené des pierres, du gravier et de la fange en grande quantité, elle était tellement abondante que plusieurs particuliers en ont eu dans leurs caves. »

(1) Voilà un fait que nous recommandons à notre gouvernement. (*Note de l'Indépendant*)

— On écrit d'Anvers, le 10 juin :

« Notre bourse a eu aujourd'hui un sinistre qui a frappé la plupart de nos grands spéculateurs en fonds publics. M... a fait défaut, il n'a pas paru en bourse.

« Les affaires quoiqu'ayant une grande tendance à la hausse ont été lentes, calmes et surtout entourées d'une grande défiance. Les perpétuelles après clôture (à trois heures), marquaient 42; les cortès 31, et la dette différée à 16 7/8 à 17. Le tout argent.

« M. Strock, colonel commandant le 9^e régiment d'infanterie, est mort hier matin dans une campagne voisine de la citadelle.

« M. Ch. Nodier a quitté notre ville hier au soir, pour se rendre à Gand. A Anvers il a logé à l'hôtel St. Antoine. Pendant son séjour en notre ville, il a été fort peu vu. (Ind.)

— Le maréchal-des-logis de Waha, de l'escadron du régiment des guides cantonné à Alost, s'est noyé en se baignant dans la Dendre, le 9 juin, à 2 heures de l'après-midi.

— Le 28 avril dernier, le capitaine Clopper, commandant le trois-mâts le *Rochester*, partit de Londres en destination de Constantinople. A bord de ce bâtiment se trouvait le nommé Van Halen, âgé de 18 ans, et dont le père réside à Londres. Ce jeune homme avait avec lui des marchandises et de l'argent, propriété de son père. Dans la nuit du 23 mai, le *Rochester* s'approcha de terre entre Nice et Villefranche et s'y mit en panne. Tout-à-coup et sans la moindre raison, le capitaine fit saisir le passager belge et donna ordre de lui lier pieds et poings et de le baillonner.

En cet état, Van Halen fut jeté dans une embarcation et déposé vers minuit à terre, dans un endroit solitaire. Ce ne fut que le 24 au matin qu'il y fut découvert souffrant et exténué. Le malheureux jeune homme fut recueilli dans la maison d'un négociant où tous les soins imaginables lui furent prodigués. Le consul belge à Nice fait en sa faveur toutes les démarches nécessaires contre le capitaine Clopper. (J. du Commerce.)

— Nous lisons dans le *Polonais*, à la suite d'une longue énumération de la tyrannie qui pèse dans ce malheureux pays sur le culte catholique-romain :

« Le saint père est bien récompensé de la malédiction lancée contre les catholiques polonais qui n'ont pas voulu partager sa croyance dans l'infailibilité de Nicolas. Qu'il lise dans la *Gazette de France*, du 21 décembre, les détails effrayants des profanations du culte romain... Il apprendra que pour ceux qui ont perdu leur patrie, les tombeaux mêmes ne sont plus un asyle.

« On sait que le *Polonais* est rédigé par M. de Montalembert, ancien disciple de M. de Lamennais. »

COMPLEMENT DES ELECTIONS.

DISTRICT D'AUDENAERDE.

Sénateur. — M. le marquis de Rhodes, en remplacement de M. Van Hoobrouck de Mooreghem, père. Il a obtenu 870 voix.

Représentans. — Le nombre des votans était de 1108. Au premier tour de scrutin, M. Liedts a obtenu 916 voix et a été proclamé député. A ce même scrutin, M. Thienpont a obtenu 528 voix; M. de Jaegher, commissaire de district, 476; M. Edmond Beaucarne, 316; M. l'abbé de Haerne, 309, M. le général Vandermeere, 194; M. Delpace, avocat à Gand, 179; M. Hyp. Dellafaille, 145. Aucun de ces candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il y a eu un scrutin de ballottage entre les quatre premiers. M. Thienpont a obtenu 744 suffrages, M. de Jaegher, 490; M. Beaucarne, 280, et M. de Haerne, 69. Les deux premiers ont été proclamés. (1)

DISTRICT D'ATH.

Sénateur. — M. de Rouillé.

Représentans. — MM. F. de Sécus et Dechamps, députés sortans.

Il ne reste plus à connaître que les élections du district de Ruremonde, qui a trois représentans à élire.

(1) MM. Adolphe et Hypolite Dellafaille, directeur des cultes, se trouvent ainsi éliminés, l'un à Gand, l'autre à Audenaerde.

DISTRICT DE RUREMONDE.

Sénateur. — M. de Schiervel.

Représentans. — MM. de Longrée, Olislagers et Schyven.

Ce dernier remplace M. Van der Heyden, qui a renoncé à sa candidature.

RÉSULTAT.

Les élections auxquelles il vient d'être procédé dans quatre provinces amènent à la chambre 17 nouveaux députés. Ce sont :

Pour le district de Gand : MM. Manilius, fabricant, curé Audries et Kervyn.

Id. Alost : Van den Bosche.

Id. d'Ecloo : Lejeune.

Id. Audenaerde : De Jaeger.

Id. Saint-Nicolas : Stas Devolder.

Id. Mons : Duval de Beaulieu.

Id. Charleroi : Pirmez, propriétaire de forges.

Id. Soignies : Ansiaux.

Id. Thuin : Dequaisne-Poschet, avocat.

Id. Hasselt : Raymakers, président du tribunal de Tongres.

Id. Liège : Keppenne.

Id. Huy : David et Heptia.

Id. Verviers : Dumonceau.

Id. Ruremonde : Schyven.

Les membres de la précédente chambre qui n'ont point été réélus, sont :

Dans le district de Gand : MM. d'Hane de Potter, Dellafaille, Hélias d'Huddeghem; (Ce dernier avait donné sa démission.)

Id. Alost : Dewitte.

Id. St.-Nicolas : Deman d'Attenrode.

Id. Ecloo : Van Hoobrouck.

Id. d'Audenaerde : Hy. Dellafaille.

Id. Mons : De Puydt.

Id. Charleroi : Brixhe et Dumont.

Id. Soignies : De Robaulx. (Il avait donné sa démission.)

Id. Hasselt : De Wideux. (Il avait renoncé à sa candidature.)

Id. Liège : Fleussu et Laminne, (ce dernier avait donné sa démission.)

Id. Huy : Dautrebande. (Il avait donné sa démission.)

Id. Verviers : Davignon. (Il avait renoncé à toute candidature.)

Id. Ruremonde : Vanderheyden. (Il avait renoncé à sa candidature.)

OPINION DES JOURNAUX SUR LES ÉLECTIONS.

Emancipation : Le résultat des élections est tel qu'il n'est permis à personne de s'y méprendre. C'est une grande leçon donnée au ministère. Dieu veuille qu'elle profite! Vaincu à Mons, à Tournay, à Charleroi, à Alost, à Gand, il n'a entre les villes principales réussi qu'à Liège et à Verviers. Et là encore, il n'a fait que conserver sa position, en faisant réélire ses députés pendant qu'il en perdait ailleurs. Dans les districts secondaires, il a remporté la victoire à Ecloo contre M. Van Hoobrouck de Fiennes; mais dans le district de Hasselt, le candidat que soutenait le ministère, le général Nypels, a dû céder le pas à M. Raymakers, candidat de l'opposition. Somme toute, les rangs du ministère se sont éclaircis; ceux de l'opposition se grossissent. Il y a un résultat matériel certain; le résultat moral est encore plus grand.

L'opposition comptera en moins M. de Robaulx, M. Van Hoobrouck de Fiennes et M. Fleussu, M. de Robaulx comme on sait ne s'était pas remis sur les rangs; elle compte en plus M. Anciaux, qui remplace M. de Robaulx, M. Pirmez de Charleroi, M. Van den Bossche d'Alost, M. Manilius, M. Andries et M. Kerwyn de Gand, M. Raymakers de Hasselt, M. David de Huy, toutes ces acquisitions sont incontestables. Le ministère a obtenu M. Lejeune à

Ecloo; mais il perd à Gand M. d'Hane de Potter et M. A. Dellafaille; à St.-Nicolas, M. Deman d'Attenrode; à Audenaerde, M. H. Dellafaille; à Charleroi, M. Dumont et M. Brixhe; à Hasselt, M. de Stembier. »

Courrier belge : Sept députés ministériels sont écartés, savoir : MM. d'Hane et A. Dellafaille, à Gand, de Witte à Alost, H. Dellafaille à Audenaerde, de Stembier à Hasselt, Brixhe, commissaire de district à Charleroy, et Deman d'Attenrode, commissaire de district à St. Nicolas. Ils sont remplacés, à l'exception de deux, M. Deman et M. Dellafaille, par des candidats de l'opposition, les uns déjà connus par des antécédens solides, les autres engagés par des promesses solennelles.

A la première catégorie de ces remplaçans, appartiennent MM. Andries, ancien membre du congrès, où il siègeait parmi les patriotes du mouvement, et Raymakers, ancien membre de la chambre des représentans, écarté aux avant-dernières élections, par l'influence de M. de Theux, et pour sa noble indépendance.

A la 2^e catégorie appartiennent MM. Vandebosche, dont la profession de foi libérale a été publiée dans les journaux de l'opposition; Dequaisne-Pochet, dont les promesses faites sur les lieux de l'élection même ont seules déterminé le succès contre la candidature de M. Mailly, appuyé par M. F. de Mérode et les jésuites; et Kerwyn dont le *Journal des Flandres* a répondu. Quinze membres indépendans et de l'opinion progressive ont été réélus; ce sont : MM. Vergauwen, Desmaisières, Hye-Hois, Liedts, de Smet, de Meer, de Renesse, Gendebien, Corbisier, Dubus, Dumortier, Trentesaux, Doignon, Frison, Troye. Les efforts inouïs tentés par le gouvernement contre quelques-uns de ces honorables mandataires du peuple n'ont abouti qu'à mieux constater leur popularité. Les candidats qu'il leur avait opposés n'ont obtenu, dans les scrutins, que des chiffres ridicules.

Trois députés de l'opposition qui ont volontairement renoncé à la candidature MM. Fleussu, Dautrebande et de Robaulx ont été remplacés par des élus qui partagent les mêmes opinions et jouissent de la même indépendance, par MM. David de Stavelot, Heptia et Anciaux.

Deux députés indépendans qui ont échoué, MM. Dumont et de Puydt, sont remplacés, sans profit pour le ministère, par MM. Duval, ancien membre du congrès et du sénat, et Pirmez ancien membre du congrès et de la chambre des représentans, dont on l'avait écarté d'abord pour lui donner une leçon qui lui aura profité.

Un député douteux, M. Davignon, qui s'est retiré, est remplacé par un autre député douteux, M. Dumonceau, président du tribunal de Verviers.

En somme, l'opposition n'a perdu qu'un seul homme, M. Vanhoebrouck remplacé à Ecloo par M. Lejeune, et elle en a gagné cinq, sans compter M. Manilius qui remplace le député ministériel, M. Hélias et M. de Jaeger, qui remplace M. H. Dellafaille, deux hommes qui sont peut-être des acquisitions pour l'opposition et le progrès, tandis que ceux auxquels on les a substitués, étaient notoirement inféodés au ministère.

Avant de compter ce qui reste au gouvernement de serviteurs dévoués qui n'ont pas succombé dans la lutte, mettons encore à part MM. C. Rodenbach, Thienpont, H. Vilain XIII, Dechamps, et suivant certains renseignemens qu'on nous donne, M. Lejeune le remplaçant de M. Vanhoebrouck; ces cinq députés sont loin d'être assurés au ministère, surtout après la démonstration d'opinion que le pays vient de faire.

La phalange ministérielle se trouve réduite, dans la moitié de la chambre des représentans qui vient d'être renouvelée, à dix huit membres : MM. Ch. Vilain XIII, Stas de Volder, Vandebrouck de Terbecq, Raikem, Ernst, de Behr, Keppenne, de Theux, Simons, Pollenus, Schaetzen, de Longrée, Olislager, Schyven, Divvier, de Sécus fils, Lardinois et Eloy.

L'Union, l'Indépendant, le Belge, le Libéral et l'Éclair ne font jusqu'ici aucune réflexion.

Journal des Flandres : Honneur aux électeurs! Ministres ouvrez les yeux! Ne comptez plus

l'indépendance de vos compatriotes pour penser les
compromis sur leurs intérêts véritables en les menant
à l'anarchie, dont vous êtes les seuls fau-
teurs, et de la république qui n'existe que dans
votre cerveau. Vous avez dit que nous étions des
républicains intraitables et par conséquent des en-
nemis de la constitution. Maintenant, si vous êtes
républicains, vous devez soutenir que les électeurs amis
du *Journal des Flandres*, ou plutôt des principes
qu'il défend, sont aussi des républicains et des
constitutionnels. Dans le district de Gand vos candidats
présentés en toutes langues, soutenus par une forte
aristocratie et par mille et une intrigues ont eu la
honte d'échouer. Les nôtres, qui n'avaient pour eux
que les bons principes et UN SEUL journal pour
développer ont obtenu la victoire ! Ils sont élus
REPRÉSENTANS.

Dans votre pensée, nos représentans et les
électeurs qui les ont honorés de leurs suffrages
sont des républicains, devez vous dire. L'oserez-
vous ?
Maintenant vous tremblez, vous êtes pâles, mais
la honte plus que de peur. Car vous n'avez rien à
raire. Vous savez que vos vainqueurs n'ont com-
mis que pour une cause juste, et ceux là sont
toujours magnanimes et modérés. Les représentans
qui vont entrer dans les chambres n'y pro-
nonceront qu'un mot, n'y demanderont qu'une chose :
la constitution ! »

Constitutionnel des Flandres (1). Jamais la lutte
électorale n'avait été aussi vive dans notre province
elle l'a été hier. Nous en donnons ci après le ré-
sultat. Sur 963 électeurs que possède la ville de
Gand, 282 seulement ont participé aux élections
pour le sénat, et 252 à celles pour la chambre
des représentans. On a remarqué l'absence des pro-
cureurs magistrats de la ville, ainsi que la plupart
des conseillers de régence.

Les manœuvres dirigées contre nos candidats
aux élections de Gand ont été couronnées de suc-
cès. La plupart des électeurs campagnards, in-
formés en erreur, s'imaginaient, en venant voter
pour les candidats du *Journal des Flandres*, qu'ils
contribueraient à faire triompher ce qu'ils regar-
dent comme la liste de l'évêché. Puis, la calomnie
avait aussi égaré beaucoup de gens simples : un
électeur a dit, dans un des bureaux électoraux à
l'hôtel-de-ville, qu'aucun des candidats du *Consti-
tutionnel* n'avait des sentimens religieux. Enfin,
l'argent avait été répandu beaucoup plus copieuse-
ment qu'on ne l'aurait cru : ce n'est pas seule-
ment dans la partie ouest du district que l'on avait
employé cette manœuvre anglaise ; un électeur
campagnard montrait publiquement dans le 8^e bu-
reau, la pièce de 2 francs qui lui avait été remise
avec la liste du *Journal des Flandres*. On nous a
dit plusieurs autres faits semblables. »

Le *Journal de la province de Liège* attribuait
à la défaite de l'union libérale à une espèce de
défection. Si tous les libéraux avaient réuni leurs
efforts, disait-il, si tous avaient usé de leur in-
fluence, les opérations électorales auraient amené
un autre résultat.

L'*Industrie* dit qu'elle avait prédit que la coalition
des gens d'église avec les hommes du pouvoir
triompherait des efforts de l'union libérale.

Le *Courrier de la Meuse* : « Si nous nous réjouis-
sons du succès que les Amis de l'Ordre et de la
Constitution viennent d'obtenir non seulement à
Liège, mais encore dans les autres districts électo-
raux, ce n'est pas uniquement, qu'on le sache bien,
parce que tels ou tels noms sont sortis plutôt
que d'autres de l'urne électorale. C'est parce que
les principes aux quels se trouve liée l'existence
même de la société ont reçu une consécration éclatante ;
c'est parce que nous sommes sûrs aujourd'hui
que la Belgique ne sera point violemment entraînée
dans les voies du mouvement ; c'est aussi parce
que le temps est donné à la législature et au gou-
vernement d'achever, sans secousse, le développe-
ment de nos institutions constitutionnelles.

C'est sous ce point de vue si large et si élevé
que la victoire du 9 juin doit être envisagée ; il
s'agissait bien réellement dans cette lutte de la sta-
bilité du nouvel ordre de choses et par conséquent
de l'indépendance du pays. Si le parti ultra-libéral

avait triomphé et qu'il fut parvenu à obtenir la
majorité dans la représentation nationale, le gou-
vernement devenait impossible ; les mesures les plus
nécessaires au maintien de l'ordre auraient été re-
fusées au pouvoir, les libertés constitutionnelles les
plus précieuses au pays, celle de l'enseignement et
des associations par exemple, auraient été dénaturées
et mutilées dans le sens du monopole ultra-
libéral. De là, mécontentement, résistance, op-
position de l'opinion publique ; nous allions direc-
tivement, sinon à une nouvelle catastrophe, du
moins à une perturbation déplorable.

La révolution est close.

OBSERVATIONS.

On ne saurait nier le désappointement du ministère
dans plusieurs districts électoraux importants. Toutefois
il y a de l'exagération dans l'opinion émise par
l'*Emancipation* sur les résultats généraux des élections.
Il aurait fallu dire que le gouvernement a remporté
l'avantage, non seulement à Ecloo, mais encore à
Audenaerde, à St-Nicolas, à Termonde. Il est vrai
qu'à la dernière le ministère s'est borné à garder ses
positions ; mais l'opposition y visait ; elle en a été
écartée ; puisqu'on parle de résultat moral, il faut
tenir compte de ce qui s'est passé dans ces districts.
L'*Emancipation* place aussi trop légèrement quelques
députés soit dans les rangs de l'opposition, soit dans
ceux du ministère. Ainsi elle fait de M. Dumont un
député ministériel. Le *Courrier belge* le range avec
plus de vérité parmi ceux de l'opposition.

On peut aussi reprocher au *Courrier belge* de
l'exagération et plusieurs inexactitudes. Ainsi nous
ne voyons point par exemple que M. Fleussu ait été
remplacé par un député de sa couleur. A Liège, le
nouveau membre de la chambre est M. Kepenne, à
Waremmes, c'est M. Eloy Bardinne qui a été réélu.
— Enfin pour apprécier la couleur plus ou moins
tranchée d'un député, il faut tenir compte de l'opinion
sous les auspices de laquelle il est arrivé à la chambre.
C'est ce qu'on ne fait point pour M. Manlius, rangé
dans l'opposition et dont cependant la candidature a été
soutenue par le ministère. On pourrait encore en
citer d'autres. — A la phalange des ministériels, ou
des modérés, cités par le *Courrier belge*, on pourrait
ajouter d'autres noms, et pourquoi pas ceux de MM.
Demonceau, Lejeune et de Jaeger.

Le silence de l'*Union* contraste assez fort avec le
chant de triomphe du *Courrier de la Meuse*.

La joie sauvage du *Journal des Flandres* aurait
dû être troublée, ce nous semble, par les défaites
d'Ecloo, d'Audenaerde, de St. Nicolas et de Termonde.
Dans son délire, il oublie de parler du *Vanderlander*,
qui peut cependant réclamer une bonne part de la victoire.

Nous ne concevons rien aux transports du *Courrier
de la Meuse*. Nous serions bien fâchés de troubler sa
joie. S'il ne parle que des élections de la province de
Liège, il a sans doute des raisons de se réjouir ; mais
l'ensemble des opérations n'est point aussi triomphant,
et l'article que nous reproduisons plus haut semble
avoir trait cependant aux résultats généraux de la journée
du 9.

Nous reviendrons sur les résultats électoraux.

PS. Quelques rassemblemens ont encore eu lieu
dans la soirée d'hier ; mais l'ordre n'a pas été
troublé un seul instant. Nous pouvons assurer que
tout est terminé aujourd'hui, et que le maintien de
la tranquillité est dû aux mesures prises par notre
régence, de concert avec l'autorité militaire, mesures
exécutées avec beaucoup d'intelligence par MM. les
commissaires de police.

POLITIQUE GÉNÉRALE. — Intervention.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Un journal de l'opposition est entré ce matin
dans des détails curieux sur la manière dont l'interven-
tion a été refusée par le ministère anglais et le ministère
français. Pour le moment, dit-il, l'Angleterre ne juge
pas à propos de s'expliquer définitivement sur la
demande du cabinet de Madrid, et l'intervention récla-
mée ne lui paraît en-

core ni opportune, ni entièrement justifiée par
les circonstances, ni commandée par un *casus fœ-
deris* qui n'a pas été clairement prévu et d'ailleurs
n'est pas arrivé. En présence de cette déclaration
qui semble laisser la question entière pour l'avenir,
le ministère français ne se croit pas lui-même ap-
pelé à prendre un parti définitif et une résolution
irrévocable. Placé, quoique avec des intérêts de con-
servation bien supérieurs, dans la même position
que l'Angleterre, par un traité qui impose les mê-
mes obligations aux deux puissances, et part du
même principe pour toutes les deux, le gouverne-
ment français croit pouvoir se borner actuellement
à transmettre, en l'adoptant comme sienne pour le
fond des choses, la réponse du cabinet de Saint-
James, avec les modifications que ses intérêts et sa
situation lui commandent.

» Ainsi la coopération de 60,000 hommes de
troupes françaises réclamées par l'Espagne ne se-
rait pas accordée ; mais on ferait savoir au gou-
vernement espagnol que la légion étrangère est à
sa disposition ; que si le nombre des troupes qui
la composent paraissait insuffisant, des recrutemens
en France et en Angleterre pourraient en élever
plus ou moins le chiffre, dans la proportion des
besoins qu'on éprouverait ; que six mille portu-
gais entreraient en Espagne pour agir de concert
avec les troupes de la reine ; enfin, que des forces
navales, françaises et anglaises appuieraient ces
démonstrations en faveur d'une cause dont le triom-
phe est toujours désiré par les deux puissances ;
principales signataires du traité auquel l'Espagne se
réfère.

» Telle est, suivant le journal dont nous avons
parlé, la situation actuelle des choses. De la part
de la France et de l'Angleterre, ajournement plu-
tôt que refus de secours, attitude expectante, main-
tien de l'équilibre entre les deux opinions qui se
sont prononcées pour et contre l'intervention, sauf
les mesures que nous avons indiquées.

» Pour nous, nous le répétons, tout cela équi-
vaut complètement à un refus d'intervention ; mais
enfin, puisqu'on croit avoir décidé la question de
cette manière, il ne nous reste plus qu'à désirer
que le dernier espoir auquel on s'attache ne soit
pas trompé, que les demi-mesures dont on attend
un demi-résultat produisent au moins leur effet ;
qu'elles n'arrivent pas trop tard, que la question
ne se complique pas par des événemens d'une autre
nature, et qu'un mouvement terrible en Espagne
n'y rende pas nos conseils inutiles en y ruinant
notre influence, peut-être au profit d'une in-
fluence moins légitime et jusqu'ici moins puis-
sante.

» Nous savons tout ce qu'on peut objecter contre
l'adoption d'une mesure ; mais nous persistons à
croire que des considérations politiques d'un ordre
supérieur auraient pu être invoquées à l'appui d'une
intervention efficace, réelle.

» Nous souhaitons, sans l'espérer beaucoup, avoir
un jour à reconnaître une erreur dans cette ma-
nière d'envisager la question ; cet aveu nous cou-
terait d'autant moins qu'au moment même où nous
ne déplorons qu'elle n'ait pas reçu une solution
différente, nous ne saurions en dissimuler la gra-
vité, et que nous ne méconnaissons pas la force
des motifs qui ont déterminé l'adoption d'un avis
que nous ne saurions partager. »

PROVINCE DE LIEGE.

*Construction par voie de concession de péages d'une
route entre Aubel et le hameau de la Minerie.*

AVIS. — En vertu de l'arrêté royal en date du 30 avril der-
nier, il sera procédé, mercredi 24 juin 1835, à 11 heures
du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, par devant
M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en pré-
sence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'ad-
judication publique ; par voie de soumission, de la CON-
CESSION d'une ROUTE EMPIERRÉE avec péages entre Aubel
et le hameau de la Minerie, destinée à faire partie de la com-
munication de Battice à Aubel.

Les soumissions indiqueront le nombre d'années de per-
ception du droit de barrières, que l'on demande à titre d'in-
demnité et dont le maximum est fixé à quatre vingt dix ans.

Le cahier des charges, clauses et conditions d'après lequel
il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du
gouvernement à Liège, au bureau de M. l'ingénieur en chef
de MM. les commissaires des districts et chez M. le secrétaire
de la commission des actionnaires à Aubel.

LE PAGANINI-PROLÉTAIRE.

Le talent court les rues. Ce proverbe n'est pas neuf; mais demandez aux flâneurs, ils vous diront qu'il est toujours vrai. Qui n'a plus d'une fois perdu son temps à faire groupe autour d'un concert en plein vent? On y trouve souvent un ensemble plus parfait, une exécution plus hardie qu'on n'en aurait rencontré dans bien des théâtres. Quel est celui qui, dans les environs de la bourse, et notamment dans la prolongation de la rue Vivienne, n'a pas eu occasion de perdre une heure sans la regretter, aux solos de violon du Paganini des rues? Un excellent instrument, dernière ressource du musicien ambulancier, six bouts de chandelle posés sur le sol, un cercle d'auditeurs à quadruple rangée, voilà la fortune, la salle de spectacle et le public de Lefebvre. Lefebvre est loquace, il parle toujours dans les prologues et les intermèdes; il vante son talent, prend beaucoup de tabac, accuse le sort, et fait de fréquents et burlesques appels à la générosité de son auditoire. On est souvent tenté de rire et de se moquer du pauvre diable; mais il a pris son archet; il commence. On ne rit plus, on est tout oreilles, et plus d'un assistant délicieusement ému, maudit le fiacre importun qui vient, par son passage faire une basse inharmonieuse aux touchans accords du virtuose ambulancier. Il a fini et l'on écoute encore.

« Paganini, dit-il, maestro Paganini, gagne 10 mille francs par soirée; il me faut 1 fr. 50 pour souper; croyez-vous, messieurs, que je ne vaille pas bien 1 fr. 50? Oh! si chacun de ceux qui ont eu l'air d'avoir du plaisir à m'entendre, me donnait seulement un liard, ma fortune serait faite. » Puis il pousse un gros soupir et recommence.

Le 11 mai dernier, Lefebvre venait de préluder, lorsque des agents de police lui demandèrent sa permission; il n'en avait pas. Depuis vingt-cinq ans, dit-il, je joue sans permission. Ses observations furent inutiles, il était en contravention. Il fut conduit à la préfecture de police. Il a depuis reçu une assignation pour comparaître devant la police municipale.

Hier, aux débats, Lefebvre disait pour sa défense: « Jamais on n'a pensé à m'arrêter, jusqu'ici les agents de police comme les autres ne songeaient qu'à m'écouter au lieu de me courir sus comme un malfaiteur. Il paraît que depuis quelque temps ces messieurs n'aiment plus la musique. »

M. Wollis, présent à la barre, prend la défense du Paganini ambulancier. Il annonce que des personnes charitables s'occupent en ce moment de lui faire obtenir une permission. « Lefebvre, ajouta-t-il, est digne à tous égards de l'intérêt du tribunal; c'est un homme qu'il ne faut pas confondre avec ces musiciens nomades, ces comiques de carrefour aux quels la police accorde ou refuse à son gré des permissions de saltimbanques. L'orgueil de l'artiste s'est révolté contre les démarches à faire pour obtenir une pareille permission. Il est fier du nom que le peuple lui a donné. Paganini le prolétaire, dit-il, n'est pas fait pour porter à sa boutonnière une permission de saltimbanque. » Au reste, les démarches nécessaires seront faites en sa faveur, nous en prenons l'engagement.

M. Lamond, organe du ministère public, a conclu au renvoi de la cause, pour donner au prévenu le temps d'obtenir la permission qui lui est nécessaire. M. l'avocat du roi a, du reste, avoué en souriant qu'il s'était lui-même fréquemment rendu complice du contrevenant, en s'arrêtant comme les curieux pour l'écouter, et qu'il avait admiré son talent. Le tribunal a remis la cause au mois, pour que Lefebvre ait à justifier d'une permission obtenue.

(Gazette des Tribunaux)

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Faculté de droit.

MM. Gustave Adolphe Moës d'Anvers et Guillaume Van Vinkeroi de St. Trond, subiront l'examen de docteur en droit le 16 courant, à 4 et 5 heures.

MM. Jean Pierre Mongenast d'Ettebruck et Charles Marie Joseph Thonon de Liège, subiront le même examen le 19 dito, aux mêmes heures.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 10 juin.

Naissances: 1 garçon, 3 filles.

Décès: 2 garçons, 4 hommes, 3 femmes, savoir: Michel Libert, âgé de 72 ans, armurier, en Bergère, époux en 2^e noces de Marie Barbe Henrotte. — Marie Thérèse Emmanuèle de Bastin, âgée de 87 ans, rentière, rue Basse-Sauvinière, veuve de Gerôme Lambert André de Paix. — Anne Jos. Joassat, âgée de 69 ans, négociante, rue des Ecoliers, veuve de Martin Broca. — Marie Françoise Denoël, âgée de 47 ans, couturière, rue de la Casquette.

Du 11. — Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Mariages 7, savoir: entre François Joseph Beaudoin, sergent des pontonniers, quai St. Léonard, et Cath. Jh. Falise, sans profession, faubourg St. Laurent. — Jean Vincent Pauly, journalier, rue Pierreuse, et Marie Joseph Evrard journalière, même rue. — Guillaume Théodore, corbonnier, sur la Fontaine et Marie Joseph Xhenemont, journalière, même rue. — Lambert Joseph Wiche, menuisier, rue des Ecoliers, et Marie Ida Joseph Genet, journalière, même rue. — Antoine Ambroise Thuilliez, tailleur, rue du Pot d'Or, et Anne Marie Nelissen, couturière, à Maestricht. — Jos. Bernimolin, vannier, faubourg d'Amercoeur, et Marie Elisabeth Fraiteur, journalière, rue Londoiz. — Lambert Magis, marchand-tanneur, rue Neuvise, et Marie Hubertine Emilie Vandergnen, sans prof., à Verviers.

Décès: 1 fille, 1 femme, savoir, Marie Joseph Renardy, âgée de 83 ans, sans profession, héguinage St. Christophe, veuve de Simon Halin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE POUR CESSATION DE COMMERCE.

Madame DELANGE, cessant totalement son commerce, fera VENDRE aux enchères, en sa demeure, rue du Pont d'Ille, par le ministère de M^e DUSART, notaire, le 15 JUIN courant et jours suivants, à 2 heures, DIVERSES MARCHANDISES notamment: coton, mouchoirs, mousselines, percale, mérinos, soieries, fichus, schals, basins, madras, bas, ve-lours, une grande partie de gants, etc. 737

A LOUER présentement un BEAU et GRAND QUARTIER indépendant, réunissant tous les avantages d'une maison, situé rue St. Jean en Isle, n^o 794, à Liège. S'adresser rue des Célestines, n^o 675 ter.

VENTE D'HERBES ET REGAINS.

MERCREDI, 17 JUIN, à une heure de relevée, chez M. Rosmeulen, rue de Maestricht, à Tongres, le notaire VANDENBOSCH procédera à la vente aux enchères publiques, par portions et à crédit, des Herbes et Regains, d'environ cinquante bonniers de prés, situés en différentes pièces à Tongres, Nederheim et Frère, appartenant à Mme. veuve Servais Grisard, de Liège. S'adresser audit notaire pour tous renseignements. 743

EXTRAIT PRESCRIT PAR L'ARTICLE 866 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE.

Par EXPLOIT de l'huissier Jacques Nicolas DEGUELDRE, du dix juin 1800 trente cinq, enregistré, Marguerite Gerardine CHANTRAINE, marchande, demeurant à Liège, épouse du sieur Gilles LELARGE, fabricant chapelier, demeurant aussi à Liège, a formé sa demande en séparation de bien d'avec ce dernier, et a constitué M^e Gerard Renier BERTRAND, avoué, demeurant audit Liège, rue St. Severin, n^o 53, pour occuper sur ladite demande. Pour extrait conforme, BERTRAND. 744

BELLE PROPRIÉTÉ A VENDRE.

MERCREDI 24 JUIN 1835, à 10 heures du matin, au domicile de M. Festraets, aubergiste à Oreye, canton de Waremme, M. Charles Defavereau, sera vendre aux enchères publiques, par le ministère du notaire JAMOULLE, LES IMMEUBLES ci-après désignés, situés à Boelhe, canton susdit, à l'exception de ceux énoncés aux 7^e, 9^e, 11^e, 12^e et 16^e lots qui sont sur Geer, même canton.

1^{er} Lot. — Une belle et solide maison de maître avec remises, écuries, étables, grange et autres bâtiments; le tout couvert en ardoises et en tuiles; plus 7 bonniers métriques 59 aunes de jardin, bosquet, prairie et closières, bien plantés.

Ces immeubles forment avec les cinq lots qui suivent un seul et même gazon et l'ensemble est considéré comme une des plus belles propriétés de la Hesbaie, d'autant plus qu'il acquerra encore de la valeur et de l'agrément par le passage à proximité de la route que l'on va établir de Bierset à Tirlemont.

2^e Lot. — Une pièce de terre de 7 bonniers 13 perches 87 aunes, située en lieu dit aux Neuf Bonniers.

3^e Lot. — Une autre, en lieu dit à la Baguelaine, de 3 bonniers 84 perches 47 aunes.

4^e Lot. — Une autre contigue au 2^e lot, de 30 perches 95 aunes.

5^e Lot. — Une autre attenant aux prairies, de 59 perches 45 aunes.

6^e Lot. — Une maison avec toutes ses dépendances, jardin et prairie; le tout mesurant 19 perches 75 aunes.

7^e Lot. — Une pièce de terre, en la campagne du Vivier, de 37 perches 60 aunes.

8^e Lot. — Une autre, au Long Tige, de 126 perches 43 aunes.

9^e Lot. — Une autre, à la Croisée Voie, de 156 perches 7 aunes.

10^e Lot. — Une autre, au Bala, de 129 p. 67 aunes.

11^e Lot. — Une autre, au chenia, de 104 p. 84 aunes.

12^e Lot. — Une autre, à la Bruyère, de 77 p. 31 aunes.

13^e Lot. — Une autre, à la Baguelaine, de 59 p. 47 aunes.

14^e Lot. — Une autre, au même lieu, de 34 perches 58 aunes.

15^e Lot. — Une autre, au même lieu; de 26 perches 46 aunes.

16^e Lot. — Une autre, au Poncea, de 57 perches 92 aunes.

17^e Lot. — Une autre, vers Villereau, de 13 perches 7 aunes.

On pourra réunir plusieurs lots, si les amateurs le désirent.

Tous ces biens sont de la première qualité et les onze derniers lots sont également rapprochés des bâtiments, de manière que le tout convient pour faire une même exploitation. La partie qui n'est pas exploitée par le propriétaire est affermée à environ 120 francs le bonnier métrique.

Cette VENTE présente toutes les sécurités désirables. S'adresser audit notaire JAMOULLE, en son étude, à Faïme, commune de Celles, pour prendre inspection du cahier des charges et des titres de propriété.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

FAILLITE DE MATHILDE WALSH.

Par jugement du 25 avril 1835, dûment enregistré, le tribunal déclare Mathilde Walsh, née Wellinger, restaurante, demeurant à Liège, rue Basse-Sauvinière, en état de faillite; fixe l'ouverture de cette faillite au 22 avril 1835, nomme pour remplir les fonctions de commissaire A. Constant, juge, et pour remplir les fonctions d'agent, M^e Reuleaux, avocat, demeurant à Liège. Ordonne l'apposition de scellés et le dépôt de la personne de la faillite dans la maison d'arrêt pour dette. 744

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 2 juin. — Métalliques, 101 5/8. — Actions de la banque 1332 0/0.

Bourse de Paris, du 10 juin. — Rentes, 5 1/2, 107 50 fin cour., 107 45. — Rentes, 3 p. c. 77 40, fin cour., 77 55 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 95 45, fin cour., 95 50. — Emprunt Guehard, 47 0/0, fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 40 1/4, fin cour., 00 00, Trois p. c., 00 0/0, fin cour., 00; différée, 15 3/4. — Cortès, 36 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 100 0/0, fin cour., 100 0/0. — Empr. romain, 99 0/0, fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 1150 0/0 — Coupou cortès, 16 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 10 juin. — Dette active 55 5/8 000 — Dito, 5 1/2, 100 3/4 0000. — Dito Différée, 0 0/0 000. — Bill. de chance 25 5/16. — Syndi. d'amor. 94 3/4 00. — Dito, 3 1/2 1/2, 79 1/2 0. — Contrib. de guerre, 000 0/0 Bill. du trés., 6 1/2, 000 0/0 0. — Société de comm. 107 3/4. — Rus. h. et comp. 103 1/2. — Dito 1828 et 1829, 000 0/0 0. — C. ch. H. 1831, 1833 98 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 68 7/8 000 Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franc. 79 7/8 0. — Rente perp. d'Espagne, 000 0/0 — Dito d'Amst., 42 1/2 — Dito à Lond., 3 0/0, 26 1/8 000 — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 16 3/8 000. — Bons cortès à Lond. 31 1/2. — Coupons des cortès, 0000. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 98 7/8 — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 0 0/0 — Lots de Pologne, 120 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 83 1/2 0. — Grecs D — Lots Prussiens 111 3/8.

Bourse d'Anvers du 11 juin.

Changes.	à courts jours.	à deux mois	à 3 mois
Amsterdam.	112 0/0 perte		
Londres.	12 08 3/4	P 12 02 1/2	P
Paris.	47 5/16	A 17 0/00	P 16 7/8
Francfort.	35 15/16	35 13/16	A 35 5/8 A
Hambourg.	35 3/16	35 1/16	34 15/16 P

Escompte 4 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 A. — Idem différée, 44 0/0 0. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 P. 0/0 000. — Idem de 12 mill 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 88 0/0 et 98 1/4 0000. — Espagne. Guebb., 00 00 0/0. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 44 P. 00 00 — Idem diff., 16 1/2 16 et A.

Cours après la Bourse.

Les perpétuelles et la dette différée qui s'étaient probablement soutenues du tant bourse, sont restées moins fermes vers la clôture et faibles après la bourse. Les cortès ont été entièrement abandonnés par les différentes exécutions qui ont eu lieu. Ils restent offerts à 29 3/4 sans acheteurs. — Perpétuelles, 41 1/2 A. — Cortès 29 3/4 P. — Dette différée, 16 3/8 P. — Primes Perpétuelles 41 A. dont 1 fin courant. — Cortès 35 A dont un à un m. — Dette diff. 17 1/2 A dont 1 à un mois.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

250 balles café Batavia, à 36 c. cons. — 100 balles café Sumatra, à 31 c. cons. — 150 canastres sucre Java, à fl. 16 1/2 ent. — 550 caisses sucre Havane blond de florins 18 3/8 à 19 entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 10 et 11 juin.

La galéasse mecklenb. Alexandrina, c. Pannen, ven. de Riga, ch. de graine de chanvre. — La galéasse mecklenb. Helena, c. Pannen, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. — La galéasse mecklenb. Providentia, c. Arends, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. — La galéasse danoise Anna, c. Barkman, v. de Toningem, c. d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 11 juin. — Belgique. Dette active 55 0/0 0 P. Emprunt de 48 mill., 99 7/8 0. — Actions de cette ville, 117 0/0 0. Banque de Belgique (5) 116 1/2 P. Hollande. Dette active, 55 0/0 P — Espagne. Guehard, 44 0/0 A. 00. Perpét. Anvers 4 p. 210 00. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 42 0/0 0. — Idem Paris 3 p. 1/2, 000 0/0 0. Cortès à Londres, 32 0/0 P. Dette différée, 16 1/2 A.

Prix des grains au marché de Liège du 11 juin.

Froment, l'hectolitre,	14 francs.	48 cent.
Seigle, id.	10	05

H. Liguac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.